

NOTE SUR LE PLAN PAUVRETE

EXTRAITS DU DISCOURS D'EMMANUEL MACRON DU 13/09/2018

« Ce modèle français de protection sociale est une fierté française, mais néanmoins, nous n'avons pas réussi à lutter contre les déterminismes sociaux, les assignations à résidence. S'il corrige un peu la pauvreté, ce modèle ne permet pas de prévenir la pauvreté, ni d'éradiquer la pauvreté. »

« Il faut dépasser un système trop complexe, travailler à l'accompagnement de chacun. »

« N'oublier personne, c'est dire aux premiers de cordée de ne pas oublier les derniers de cordée... Cette cordée c'est la cohésion d'un pays. »

« Être pauvre ce n'est pas une situation, c'est un combat ».

« La pauvreté ne doit plus se transmettre en héritage... Cette société de statuts ne permet plus la mobilité ».

« Nous devons permettre à tous de retrouver le chemin du travail. Sortir de la pauvreté par le travail car le travail permet un salaire. Je souhaite que tout le monde ait sa part d'activité. »

« Je souhaite le développement des repas à 1 euro dans les cantines ».

« Je ne veux pas que les gens pauvres vivent mieux pauvres mais qu'ils aient le choix ».

« J'ai appris, contrairement à il y a 15 mois, qu'on apprend des personnes pauvres. »

« Je veux créer un véritable service public de l'insertion. »

« Le maquis du système d'aides n'incite pas au retour au travail ». « Il est inacceptable que des gens qui peuvent retrouver un emploi un emploi ne le fasse pas ».

« Je n'ai jamais cru au revenu universel inconditionnel. » « Ce plan de pauvreté n'est pas un plan de charité ».

**

PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES

Chiffrage global : 8 milliards d'€ étalé sur 4 ans. (Attention ce chiffre inclut le financement de mesures déjà annoncées comme la revalorisation de la prime d'activité). L'enveloppe dédiée au financement au plan est donc inférieure à au chiffre évoqué.

Quelques chiffres sur les mesures annoncées :

- 240 000 contrats d'insertion par l'activité économique contre 100 000 aujourd'hui
- 500 millions d'euros pour l'accompagnement des bénéficiaires
- 500 millions d'euros l'aide unique à la complémentaire santé
- 350 millions d'euros pour la généralisation de la garantie jeunes
- 50 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance

1. Premier axe : l'action pour la petite enfance

- Renforcer la qualité de l'accueil avec un plan de formation continue de 600 000 professionnels de la petite enfance et un nouveau référentiel favorisant l'apprentissage de la langue française par les tous petits.
- Pour développer les crèches dans les quartiers prioritaires de la ville, les communes concernées pourront être subventionnées à hauteur de 90 % de l'investissement.
- Les familles pourront utiliser des modes de garde individuelles grâce à un tiers payant à la charge des caisses d'allocations familiales.
- 300 crèches à « vocation d'insertion professionnelle » seront créées d'ici à 2020 – les parents bénéficieraient alors d'un accompagnement de Pôle Emploi.
- Pour les enfants de primaire, le gouvernement veut instaurer le petit-déjeuner à l'école ; ces actions seront financées par les fonds sociaux des écoles que l'Etat s'engage à abonder.
- Les tarifs sociaux de cantines, avec des prix modulés selon les revenus, courants en ville (70 % des écoles), moins en milieu rural (30 % seulement), seront généralisés. L'Etat s'engagerait à compenser le manque à gagner, pour les communes, de ces tarifs dégressifs. De 200 000 à 300 000 enfants devraient bénéficier de ces deux mesures.

2. Deuxième axe : l'accompagnement des jeunes et les bénéficiaires de prestations sociales vers l'emploi

- Reprise de la PPL Bourguignon sur les jeunes sortis de **l'aide sociale à l'enfance** : mettre fin aux sorties sèches, et leur donner un logement, un emploi, une formation ou un soutien, à l'initiative des départements. Prise en charge jusqu'à l'âge de 21 ans. Financement via une contractualisation entre l'État et les départements. Mobilisation 50 millions d'euros.
- **Obligation scolaire/de formation étendue jusqu'à 18 ans** à partir de la rentrée 2020 à travers plusieurs mesures : développement des écoles de la deuxième chance, solutions d'apprentissage...
- Pour les 18-25 ans, généralisation de de la **garantie jeunes** mise en place sous le quinquennat de François Hollande, et donc passer de 100 000 à 500 000 jeunes accompagnés.
- Des mesures pour prévenir le **décrochage scolaire** : les établissements scolaires devront déclarer les décrocheurs rapidement sur une plateforme spéciale et les missions locales, dont les moyens seront renforcés. Elles pourront alors leur proposer un accompagnement personnalisé, des rendez-vous...
- **Accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux** : accompagnement par un référent. **L'Etat serait le garant d'un service public de l'insertion** (logique de guichet unique) et apporterait son soutien financier aux collectivités locales pour faire ce travail, mais dans le cadre d'un contrat avec des objectifs d'accès aux droits, d'accompagnement et de retours à l'emploi. Bonus/malus pour les départements qui ne s'engageraient pas dans ces démarches. Le gouvernement espère créer 100 000 postes de plus d'insertion par l'activité économique. Mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2019. Cette mission confiée à Pôle emploi ainsi qu'à des opérateurs privés et associatifs.

- **Soutien aux dispositifs d'insertion** « Territoire zéro chômeurs », « Convergence » : objectif de doubler le nombre de personnes bénéficiaires dans les territoires qui les expérimentent, expérimentations étendues à de nouveaux territoires.

3. Troisième axe : rénovation du système de minima sociaux / simplification de notre système social

- Création d'un **revenu universel d'activité** dans le cadre d'une loi de 2020 : fusion de plusieurs prestations sociales (« du RSA aux APL »), objectif de retour à l'activité. « *Il sera le pendant du service public de l'insertion* ». Il se traduira par un contrat d'engagement réciproque dans une logique de droits et devoirs, interdiction de refuser plus de deux offres raisonnables d'activité. Mise en place d'une concertation avec les acteurs et les collectivités locales avant un projet de loi en 2020.
- **Fusion de deux aides pour financer une complémentaire santé** :
 - o **la couverture maladie universelle complémentaire**, pour les personnes dont les revenus sont inférieurs à 700 euros par mois et qui permet l'accès gratuit à une complémentaire santé, en plus du tiers payant intégral sur le volet Sécurité sociale
 - o **l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)**, mal connue et peu distribuée, pour celles percevant moins de 900 euros par mois qui permet une aide financière pour l'accès à une complémentaire santé

Le panier de soins aux bénéficiaires de cette nouvelle allocation sera, après négociation avec les professionnels de santé, harmonisé et étoffé (lunettes, prothèses auditives...). Les bénéficiaires ainsi aidés ne débourseront pas plus de 30 euros par mois. L'ACS bénéficie déjà à 1,2 million de personnes et, avec ces aménagements, 200 000 de plus entreraient dans le dispositif. Le coût de cette mesure, 500 millions d'euros, étalé jusqu'en 2022, sera à la charge de l'Assurance-maladie.

- **Simplification des démarches** des usagers et des travailleurs sociaux en utilisant le numérique : les différents services – CAF, Pôle Emploi, Sécurité sociale –, pourront se communiquer les données entre eux et un portail est d'ores et déjà en cours de construction pour faciliter les simulations de chaque aide possible et réaliser les demandes en ligne ;

**

COMMENTAIRES

Beaucoup d'annonces, dont certaines sont positives, dans un plan qui manque globalement d'ambitions et oublie des sujets essentiels

Plusieurs mesures qui ont été annoncées sont positives car elles prolongent des dispositifs existants qui ont fait la preuve de leur efficacité ou correspondent à des attentes de la part des associations de lutte contre la pauvreté. De ce point de vue, on note :

- L'obligation de formation jusqu'à 18 ans
- Le renforcement du dispositif « Territoires zéro chômeur »
- Les mesures sur la petite enfance et celles pour prévenir le décrochage scolaire
- L'extension de la « Garantie jeunes »

Il faudra toutefois être vigilant à la mise en application de ces mesures, et notamment leur financement. Par exemple est-ce que les missions locales auront les moyens de généraliser la Garantie

Jeunes dans un contexte où la mission « Travail » connaîtra une baisse de 13 % de son enveloppe dans le budget 2019 ?

Des interrogations subsistent sur les sommes allouées à ce plan. Les 8 milliards d'euros évoqués sur 4 ans incluent le financement de mesures déjà annoncées (prime d'activité, 30 000 places en crèches financées par la branche famille). Au final, ce plan risque d'être bien en deçà de ce qui a été annoncé.

Il faut également mettre en relation cette somme de 2 milliards/an avec les cadeaux sociaux fiscaux du début de quinquennat : 3,2 milliards d'euros pour l'ISF.

Le plan laisse de côté des sujets essentiels : accès au logement, accès aux soins. Or, on sait que la pauvreté est diverse. Outre la pauvreté monétaire, elle peut se traduire par un moindre accès aux soins ou au logement.

Les annonces sur ce point ne sont pas à la hauteur des enjeux. Sur le logement, Macron a seulement fait référence à lutte contre les marchands de sommeil dans le cadre de la loi ELAN. Sur la santé, on notera seulement la mesure sur la fusion entre la CMU-C et l'ACS.

Une philosophie globale très « macronienne » avec la nécessité de remettre tout le monde sur le « chemin du travail » et la volonté de lutter contre « l'assistanat »

On retrouve dans le discours de Macron des éléments constants, notamment par rapport au discours de la Mutualité du 13 juin 2018 : la lutte contre les assignations à résidence, la société de statuts, limiter le versement d'aides monétaires, le retour à l'activité...

Il veut prévenir la pauvreté, plutôt que la réparer par des aides monétaires qui coutent « *un pognon de dingue* ». Il souhaite lutter contre la pauvreté en remettant tout le monde au travail.

Il oublie de dire cependant que le travail ne protège plus nécessaire de la pauvreté. Il est donc primordial de revaloriser les salaires et notamment le SMIC.

L'annonce surprise de la création d'un « revenu universel d'activité » à partir de 2020 dont les contours ne sont pas définis mais qui fusionnerait plusieurs aides sociales et serait assorti de sanctions

Il faut être très vigilant sur ce point. Ce revenu universel serait mis en place en fusionnant certaines aides (RSA et APL évoqués), ce qui sous couvert de « rénovation des minimas sociaux » peut être le moyen de faire des économies dans la sphère sociale avec au final une baisse des droits pour les personnes. Aucun montant n'a été évoqué. Rappelons que le seuil de pauvreté est fixé aujourd'hui à 1015 euros.

En outre, ce serait un revenu sous conditions, ce qui l'éloigne fortement de la logique du revenu universel ou revenu de base qui est inconditionnel. Les personnes devraient justifier de recherches d'activité. Les personnes ne pourraient pas refuser plus de deux offres raisonnables d'activités sur le modèle des sanctions qui existent actuellement pour les demandeurs d'emploi.

La création d'un « service public de l'insertion » dont l'Etat serait le garant

On ne connaît pas réellement les contours de ce service public d'insertion. La volonté est de faire un guichet unique de l'accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux. Les départements seraient au cœur du dispositif.

Des contradictions avec la politique menée depuis le début du quinquennat

Si certaines annonces sont positives, il ne faut pas oublier toutes les mesures prises depuis le début de quinquennat qui vont à l'encontre de l'objectif d'aider les classes populaires, les jeunes, les plus démunis. On peut même dire que certaines politiques ont contribué à créer de la pauvreté. A ce titre, on peut relever :

- Une politique pro business au service des « premiers de cordée » : suppression ISF, prélèvement forfaitaire unique sur le capital, allègement des actions gratuites...
- Affaiblissement global du système de protection sociale : suppression des cotisations sociales, fiscalisation du financement, logique d'assistance, réforme de l'assurance chômage...
- La baisse des APL de 5 euros
- La réduction des contrats aidés, prolongés dans le PLF 2019
- Les pensions de retraite gelées en 2018 et revalorisées seulement de 0,3 % en 2019
- Pas de revalorisation du montant du RSA
- Pour les étudiants, gel des montants des bourses sur critères sociaux
- La non généralisation du tiers payant dans le PLFSS 2018

**

DES PROPOSITIONS A METTRE DANS LE DEBAT

Sur les mesures de lutte contre la pauvreté monétaire

- ⇒ La revalorisation des minima sociaux
- ⇒ L'augmentation du SMIC brut à 1800 euros
- ⇒ Revalorisation des pensions de retraite

Sur l'accès aux soins

- ⇒ 1^{er} temps : La généralisation du tiers payant intégral dans les structures de santé pour éviter aux patients les avances de frais sur la part remboursée par la Sécurité sociale
- ⇒ 2^{ème} temps : Le remboursement à 100 % des soins par la Sécurité sociale

Sur le logement

- ⇒ Accroître la construction de logements sociaux
- ⇒ Lutte contre les marchands de sommeil

Sur les jeunes

- ⇒ **Instaurer un revenu minimal pour les jeunes de 18 à 25 ans sous la forme d'une allocation d'autonomie**

La mise en place d'un revenu minimal pour les jeunes pourrait passer dans un premier temps par l'aménagement de dispositifs existants.

Pour les jeunes de moins de 25 ans qui ne sont pas en formation, il convient **d'étendre le droit au RSA**. Aujourd'hui, le RSA est avant tout ouvert aux personnes de plus de 25 ans. Pour les moins de 25 ans, les conditions sont tellement très strictes (conditions d'activité professionnelle) qu'il bénéficie très peu aux jeunes majeurs.

Dans un second temps, nous proposons de mettre en place une **allocation de recherche d'emploi ou de formation** financé par l'Assurance chômage dans le cadre d'une sécurité emploi-formation.

Dans le même temps, pour les étudiants, il conviendrait de **rehausser les bourses universitaires** distribuées par le CROUS. A plus long terme, nous proposons de mettre en place **une allocation d'études et d'autonomie** pour tous les jeunes en études.

⇒ **Étendre la gratuité pour tout ce qui est nécessaire à la scolarité ou à l'accès à l'emploi des jeunes**

Une telle mesure implique la gratuité des transports, la mise en place du tiers payant intégral pour un accès facilité aux soins, un accès renforcé au logement social, et un élargissement de la gratuité des activités culturelles et sportives.